

# NOKIA

Du 30 mai au 31 juillet 2018

## 20€ Remboursés\*

pour l'achat d'un Nokia 1



### Choisissez plus intelligent

**DAS Nokia 1 : 0.720 W/kg**

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. © 2018 HMD Global. Tous droits réservés. HMD Oy Global est le titulaire exclusif de la licence de la marque Nokia pour les téléphones et tablettes. Nokia est une marque déposée de Nokia Corporation. Android est une marque déposée de Google Inc. Toutes les images utilisées sont seulement à titre d'illustration.



# Pour bénéficier de votre remboursement :

## 1 CONDITIONS DE L'OFFRE

Valable pour tout achat d'un mobile Nokia 1 entre le 30/05 et le 31/07/2018 dans l'une des enseignes participantes, hors pack opérateur et hors marketplace.

EAN éligibles : 6438409012258 ; 6438409012265 ; 3613560012153 ; 3613560012139 ; 3613560012146 ; 3613560012122 ; 3613560012085 ; 3613560012160 ; 3613560013488

## 2 CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER

Imprimez et remplissez le bulletin ci-dessous ou indiquez vos coordonnées sur papier libre.

Joignez impérativement au bulletin ou au papier libre :

- La photocopie de la facture entière prouvant votre achat d'un mobile Nokia 1 avec le libellé du téléphone acheté, son prix et date d'achat.
- L'original de la vignette IMEI décollée sur l'emballage du téléphone éligible à l'offre (photocopie non acceptée).
- L'original du code-barres du produit acheté (photocopie non acceptée).
- Un IBAN + BIC présent sur votre RIB. Ils sont obligatoires pour obtenir votre remboursement. L'IBAN commence par FR et est suivi de 25 caractères. Le code BIC est composé de 8 à 11 caractères et permet d'identifier l'établissement bancaire.

## 3 ENVOYEZ VOTRE DOSSIER (Les frais d'envoi du dossier ne seront pas remboursés.)

Envoyez l'ensemble des éléments de votre dossier dans une enveloppe suffisamment affranchie au plus tard 14 jours après la date d'achat (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :



**OPERATION NOKIA 1 / FACILITY N° 180522 / 13844 VITROLLES CEDEX**

**Attention les demandes de remboursements doivent être envoyées à l'adresse ci-dessus.**

## Merci de remplir lisiblement et en majuscules les informations ci-dessous :

Mlle     Mme     M

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal :         Ville : .....

Adresse e-mail : .....

Offre promotionnelle réservée aux particuliers résidents en France Métropolitaine (Corse incluse) et DROM COM du 30 mai au 31 juillet 2018 dans l'une des enseignes participantes (hors pack opérateur, hors marketplace), permettant d'obtenir un remboursement différé de 20€ TTC pour l'achat d'un Nokia 1.

La demande de participation est à effectuer au plus tard 14 jours après la date d'achat (cachet de La Poste faisant foi). Seules les demandes comportant l'ensemble des pièces et informations demandées seront prises en compte.

Cette offre est réservée aux personnes physiques majeure, limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse).

Vous recevrez votre remboursement sous 8 à 10 semaines environ à compter de la réception de votre dossier conforme.

Offre valable uniquement sur les produits vendus par Extenso Telecom dont le n°IMEI est listé chez Extenso Telecom.

Frais d'envoi de la demande non remboursés. Toute demande illisible, raturée ou incomplète sera considérée comme nulle. Tout dossier frauduleux ou ne respectant pas les conditions de l'offre sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté. Les réclamations envoyées après le 31/08/2018 ne seront plus traitées. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 09 70 82 00 58 (du lundi au vendredi de 9h à 19h) numéro non surtaxé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données vous concernant sur demande écrite à : Opération Nokia 1 N° 180522.

Le DAS (débit d'absorption spécifique des téléphones mobiles) quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg.

Visuel non contractuel.

EXTENSO TELECOM, société anonyme au capital de 14 381 340€ - RCS Lyon 344 024 732 - 1 chemin du plateau - 69670 DARDILLY